

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 31 (1943)

**Heft:** 651

  

**Artikel:** Enfin... : un minimum de salaire pour le travail à domicile

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265001>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

## ADMINISTRATION

M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Compte de chèques postaux 1.943

## Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—  
6 mois » 3.50  
ETRANGER » 8.—  
Le numéro » 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

## ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

On n'a pas le droit  
d'exiger la conscience de  
celui à qui on refuse la  
liberté.

M<sup>me</sup> SWETCHINE.

## Enfin...

## Un minimum de salaire pour le travail à domicile

Tous ceux que les problèmes d'ordre social préoccupent salueront avec nous la décision prise par l'ordonnance du Conseil Fédéral du 26 octobre dernier de fixer, dès le 1<sup>er</sup> décembre 1943, un salaire minimum de 40 centimes l'heure pour l'industrie à la main du tricotage à domicile. De la sorte va disparaître l'un des plus scandaleux abus de notre époque d'industrialisation, abus qui touche presque exclusivement des femmes.

Cette ordonnance a été rendue en conformité des dispositions de la loi fédérale du 12 décembre 1940 (qui mériterait d'être connue sous le nom de loi Dora Schmidt, vu toute la part qu'y a prise cette ancienne adjointe de l'Office fédéral du Travail). Comme nous avons eu souvent l'occasion de l'exposer ici même, cette loi institue des Commissions professionnelles paritaires, dont une des tâches est, pour les industries où les salaires sont spécialement bas, de proposer au Conseil Fédéral la fixation d'un salaire minimum. A notre connaissance, quatre de ces Commissions ont été instituées depuis l'entrée en vigueur de la loi, soit pour les textiles, la broderie, la fabrication de rubans, et l'horlogerie. Celle des textiles, la première nommée, a été la première aussi à proposer une mesure urgente pour le cas sans doute le plus frappant d'exploitation de l'ouvrière à domicile, soit le tricotage à la main. Nous voyons là l'aboutissement d'années d'efforts de sociologues et de travailleurs sociaux, efforts pendant longtemps combattus et incompris (faut-il rappeler les batailles qui s'étaient engagées en faveur d'un salaire minimum déjà au Congrès des Lignes sociales d'Acheteurs à Genève en 1908 ?...) et pouvons dire avec joie que, dans ce domaine-là, « l'idée a marché ! ».

Non pas sans soulever de vives réclamations, et qui ne sont pas seulement le fait d'« exploiters sans pitié ». En effet, les salaires payés dans l'industrie du tricotage à la main étaient si affreusement bas (couramment 20 et 25 centimes l'heure, et certaines institutions officielles ne craignaient pas de donner le pire exemple !...) que des entreprises d'utilité publique ou d'aide sociale ont manifesté la crainte que la nouvelle ordonnance fédérale ne soit la mort du tricotage à la main ; personne, disent-elles, ne voudra plus payer le prix de revient que représentera désormais tout article effectué au nouveau tarif, et le tricotage à la machine remplacera de ce fait toute une activité qui, de plus en plus, était celle de femmes âgées et de pauvres travailleuses solitaires auxquelles ce petit appoint à un autre maigre salaire était bien nécessaire... Cela est bien possible, et le sort de ces ouvrières-là ne nous laisse certes pas indifférent — sans que nous puissions oublier toutefois à quel point le salaire d'appoint, même utile, fait toujours baisser le niveau du salaire vital. Mais malgré ces observations très justes, nous regrettons que le Conseil Fédéral ait cru pouvoir autoriser des dérogations qui, si elles sont trop largement accordées, atténuent malheureusement la portée de sa décision. Nous pensons qu'il aurait été peut-être préférable de fixer une période intermédiaire d'adaptation ; et nous pensons aussi, et nous tenons à appuyer sur cette corde-là auprès de celles qui nous lisent, que la clientèle qui achète des articles en tricot à la main devra prendre l'habitude d'un prix de vente supérieur pour cette industrie-là comme pour toutes les autres. Le tricotage à la main, nous disait-on aussi avec raison, vaut plus pour sa qualité, sa durée, sa solidité, sa bien-facture, que le tricotage à la machine : n'est-il donc pas simplement équitable de le payer ce qu'il vaut comme tout autre produit, libérant ainsi sa conscience d'une exploitation, dont toutes, nous étions, même inconsciemment, coupables ?...

E. Gb.

## Votation sur l'éligibilité des femmes au Consistoire de l'Eglise Nationale protestante de Genève

4 et 5 décembre 1943

Femmes, électrices dans l'Eglise, n'oubliez pas votre responsabilité en ces deux importantes journées.

### Le cinquantenaire de la doyenne de nos Sociétés suffragistes suisses

C'est l'Association zurichoise pour le Suffrage féminin qui vient de célébrer son demi-siècle d'existence, puisque fondée en 1893 sous le nom porté alors d'« Union Féministe », elle a depuis vaillamment maintenu le drapeau suffragiste, et cela malgré les difficultés que l'on peut supposer. Notre souvenir reconnaissant va à ces pionnières du début de l'idée suffragiste en Suisse, telles que Mmes Boos-Jaeger, Hilfer-Schmidt, Mlles Math. Pfenniger, Klara Honegger... pour ne citer que les noms de celles que nous avons connues et avec lesquelles nous avons collaboré. Et c'est à cette Union aussi que nous devons, comme aux Unions de Femmes de Genève et de Vaud et à la Société des conférences de Berne, la fondation en 1899 de l'Alliance des Sociétés ; puis 8 ans plus tard, à elle encore et à d'autres groupements suffragistes, l'Association suisse pour le Suffrage, et aussi la création du petit journal mensuel qui servit de prototype à notre Mouvement, et tant d'autres créations...

« Cinquante ans d'existence et pas encore le vote des femmes en Suisse ! » pourraient s'écrier certains avec un peu de condescendance pitié... Hé bien oui ! mai à qui la faute de cette lenteur, je vous prie, si ce n'est aux femmes elles-mêmes, qui n'ont pas su toutes pousser à la roue comme il l'aurait fallu ! Eh ! puis, n'oublions pas la parole du penseur qui veut que « ce qui importe ce n'est pas le but, mais l'effort ! ».

### La „Femme et la Démocratie“ à Zurich (14 novembre 1943)

Séance intéressante que celle de cette « Communauté d'action », tenue au lendemain de l'Assemblée constitutive du Secrétariat féminin suisse, cet arrangement ayant permis la présence de bon nombre de membres de nos Sociétés. Et si l'on regretta vivement l'absence de la présidente, M<sup>me</sup> Gschwind, retenue chez elle par la maladie, la compétence et la bonne grâce de M<sup>lle</sup> G. Gerhard, qui présenta les exposés à l'ordre du jour, et la maîtrise de M<sup>me</sup> Leuch qui dirigea la discussion, firent de cette réunion une belle leçon d'éducation civique et nationale.

Le sujet principal était la révision du Programme des Femmes suisses élaboré en 1934, lors de

la constitution du mouvement « Femme et Démocratie », et dont le texte a paru alors, notamment dans les colonnes de notre journal. Malgré les événements, malgré la guerre, la nécessité d'une révision ne paraissait pas s'imposer et ce fut une circonstance toute fortuite qui en fut la cause : la proposition de Mrs. Corbett Ashby, notre présidente internationale suffragiste, proposition dont il a été question bien souvent ici aussi, d'organiser une rencontre de femmes au même moment et au même lieu que la Conférence de la Paix. Des organisations féminines suisses s'intéressant à cette idée estimèrent qu'avant cette rencontre les femmes des différents pays devraient élaborer un programme à soumettre à cette Conférence ; et en ce qui concerne la Suisse, et puisque « Femme et Démocratie », qui groupe en tout cas de nom nos principales Associations féminines, avait un programme tout prêt, il parut indiqué de le prendre comme base en tenant compte des expériences faites depuis dix ans. Les Sociétés constituantes furent donc consultées : les unes se bornèrent à des demandes de modifications de détails, alors que d'autres proposaient une refonte complète du manifeste, certaines encore réclamant des précisions d'application et d'autres au contraire précisant seulement l'exposé général de quelques principes... La tâche de M<sup>lle</sup> Gerhard, qui accepta de consacrer une bonne partie de ses vacances à coordonner et à harmoniser des vœux si différents, fut, on s'en doute, considérable, et la variété des opinions émises il y a trois semaines à Zurich considérable aussi ! Quelques-unes, s'attachant trop littéralement à des maladroites de forme ou de rédaction auraient même voulu que l'on renonçât à cette révision pour revenir au programme de 1934 ; mais la majorité cependant vota pour un examen détaillé de ce Programme des Femmes suisses, qui diffère surtout de l'ancien en ce qu'il est un manifeste d'une période de guerre, c'est-à-dire de bouleversement, et que le retour à des temps paisibles lui imposera forcément de profondes modifications.

Le texte définitif n'ayant pas pu être adopté en une seule séance, nous remettons à plus tard sa publication, mais ce sur quoi nous voudrions spécialement mettre l'accent aujourd'hui, c'est sur la valeur éducative de ces discussions, sur l'élévation des vœux exprimés, la largeur et la compréhension réciproque, et la maturité politique et démocratique manifestée par toutes les femmes rassemblées là... Ah ! de combien de coudées elles ont dépassé, dans ce débat, les politiciens étroits, démagogiques ou réactionnaires, qui se permettent de jauger leur valeur à celle d'un

chapeau neuf ou d'une recette de cuisine ! et quelle leçon et quel exemple pour celui d'entre eux que l'on aurait pu introduire dans cette salle !... Mais le pauvre homme n'y aurait sans doute rien compris !...

Et pour finir, un regret, toujours le même : pourquoi si peu de Romandes à ces séances ? Zurich est loin de chez nous, c'est vrai, mais la réunion de la veille donnait pourtant une occasion rêvée de rencontre. Et combien de nos Welches, qui s'intéressent, elles aussi, à notre vie nationale et démocratique, auraient à gagner à une présence plus assidue !

J. Gb.

### Encore quelques opinions de futurs conseillers nationaux sur le vote des femmes

Nous avons relaté dans un de nos précédents numéros le résultat des consultations menées auprès des candidats aux Chambres fédérales dans les cantons de Genève et de Vaud ; or, ces démarches, loin d'être isolées, constituaient tout un ensemble de propagande, auquel le Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage, laissant les Sections agir dans leur domaine, a participé de son côté en s'adressant aux candidats des cantons où n'existent pas de Sociétés suffragistes. Les réponses reçues, M<sup>me</sup> Vischer-Alioth, présidente centrale, veut bien nous les communiquer ci-après.

...Il s'agissait, nous écrit-elle, de 8 cantons et demi-cantons, soit les deux Appenzell, Fribourg, Glaris, Nidwald et Obwald, Schwyz, Uri, Valais et Zoug. Notre lettre, formulée sur le même type que celle qu'adressèrent généralement les Sections à leurs candidats, posait les mêmes questions : N'êtes-vous pas d'avis que la femme qui, plus que jamais, porte une responsabilité en matière sociale et économique, devrait, dans une organisation politique nouvelle, participer à la vie publique, et cela a) en collaborant à la préparation de la législation ; b) en émettant son vote sur les propositions soumises aux électeurs ?

« Cette lettre fut envoyée à 76 candidats, dont 12 seulement venant de différents cantons répondirent, qui appartenaient aux partis socialiste, radical, et catholique-conservateur. Comme l'on pouvait s'y attendre, les

## ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

## RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE



Après sa série ravissante, si recherchée des collectionneurs, des costumes suisses, Pro Juventute aborde cette année la collection des fleurs des Alpes : et le chardon bleu, le sabot de Vénus, la grosse gentiane acaulis nous saluent sur les timbres multicolores que voit éclore le premier jour de décembre. Comme les vignettes au charme naïf des cartes de fête, comme les bois feuillés

de Patocchi, ou les paysages et les bouquets de Vautier, nous les achèterons en nombre, puisque nous savons que le résultat de la collecte de cette année viendra en aide aux tout petits, à ceux dont nous pouvons espérer que les yeux ne contempleront jamais les horreurs qui nous entourent, à cette enfance innocente et touchante en laquelle est notre espoir d'un avenir meilleur !